

**DRT****DESO2329 Droit fiscal approfondi**

[30h] 4.5 crédits

Ce cours bisannuel est dispensé en 2005-2006, 2007-2008,...

Langue d'enseignement : français

Niveau : cours de 2ème cycle

Objectifs (en terme de compétences)

Donner à l'étudiant une connaissance théorique et pratique de la fiscalité nationale et internationale des sociétés belges y compris des éléments de planning fiscal.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Cet enseignement est surtout consacré à l'examen des règles d'imposition des bénéficiaires des sociétés (assiette imposable, éléments déductibles, calcul et versement de l'impôt) et du traitement fiscal particulier de certaines opérations effectuées par les sociétés (plus-values, rachat d'actions, liquidations, fusions, scissions, absorptions). Les règles d'imposition des contribuables non-résidents et des personnes morales ne poursuivant pas de but de lucre, font également l'objet de ce cours. L'enseignement est complété par un exposé de la problématique de la double imposition internationale et des procédés par lesquels la législation nationale et les conventions internationales l'atténuent ou l'effacent. Certaines questions spéciales seront approfondies, selon l'évolution de l'actualité et de la doctrine ou de la jurisprudence.

Résumé : Contenu et Méthodes**CONTENU**

Cet enseignement est surtout consacré à l'examen des règles d'imposition des bénéficiaires des sociétés (assiette imposable, éléments déductibles, calcul et versement de l'impôt) et du traitement fiscal particulier de certaines opérations effectuées par les sociétés (plus-values, rachat d'actions, liquidations, fusions, scissions, absorptions).

Les règles d'imposition des contribuables non-résidents et des personnes morales ne poursuivant pas de but de lucre, font également l'objet de ce cours.

L'enseignement est complété par un exposé de la problématique de la double imposition internationale et des procédés par lesquels la législation nationale et les conventions internationales l'atténuent ou l'effacent.

Certaines questions spéciales seront approfondies, selon l'évolution de l'actualité et de la doctrine ou de la jurisprudence.

METHODE

Enseignement magistral. Une partie du cours est consacrée à l'analyse de cas jurisprudentiels et à des applications à des situations concrètes de la vie des affaires.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

/ Enseignement magistral. Une partie du cours est consacrée à l'analyse de cas jurisprudentiels et à des applications à des situations concrètes de la vie des affaires (planning fiscal); La méthode pourrait s'assouplir et se rapprocher, pour l'impôt des sociétés, du "CASE SYSTEM" anglo-saxon. /